

Question écrite du 17 mai 2018 de MM. Pascal Altenbach, Jean Zahno, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Usage accru de la plaine de Plainpalais: la Ville évince un cirque national au profit d'une multinationale propriété d'un fonds d'investissement américain».

Le cirque Nock est le deuxième par sa taille et le plus ancien à se produire sous chapiteau en Suisse. La dynastie Nock est apparue au XVII^e siècle et, depuis 1860 environ, la famille Nock voyage avec son arène ou son chapiteau à travers la Suisse. Aujourd'hui la direction de l'entreprise familiale suisse est assurée par la septième génération.

Le plus vieux cirque de Suisse est régulièrement présent à Genève depuis cent cinquante-huit ans. Pourtant, la Ville de Genève a arbitrairement préféré une multinationale du cirque propriété du fonds d'investissement américain TPG capital, un mastodonte disposant de 75 milliards de dollars d'actifs. Le cirque Nock s'est retrouvé face au fait accompli du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

Faute d'obtenir les autorisations nécessaires pour occuper une partie du domaine public sur la plaine de Plainpalais, la survie de l'entreprise familiale suisse – privée de ses dates genevoises – s'en trouve menacée. En privilégiant les grands capitaux aux mains de spéculateurs étrangers, la décision de la Ville de Genève entraînerait la disparition d'un monument national qui fait l'effort de visiter des régions de montagnes isolées.

Nous saurions gré au Conseil administratif de nous indiquer les éléments suivants:

- pourquoi le DEUS a-t-il préféré accorder une autorisation au cirque du Soleil plutôt qu'au cirque Nock? Une multinationale a-t-elle la priorité sur une entreprise familiale?;
- pourquoi le département n'a-t-il pas laissé le cirque Nock venir comme d'habitude à la date prévue (fin avril)? Pourquoi a-t-il ensuite délivré la place au cirque du Soleil? Qu'en est-il des droits acquis du cirque Nock à disposer des lieux?;
- selon quels critères le DEUS accorde-t-il des autorisations d'usage accru du domaine public de la plaine de Plainpalais?